

Compte rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Balagne

Séance du mercredi 24 août 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre du mois d'août, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Paul LIONS, Président.**

Présents : Messieurs Paul LIONS, François MARCHETTI, Lionel MORTINI, Pierre POLI, Maurice PARRIGI, Attilius CECCALDI et François ANTONIOTTI

Excusés : MM. Pancrace GUGLIELMACCI, Jean-Marie SEITE, Pierre GUIDONI

Secrétaire de séance : Monsieur François MARCHETTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 juillet 2016

Monsieur le Président présente pour approbation le procès-verbal du Comité Syndical en date du jeudi 16 juin 2016. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du mercredi 20 juillet 2016.

Lancement des marchés publics relevant du contrat de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Le Président rappelle que dans le cadre de la loi pour la transition énergétique, 400 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ont été identifiés par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager des actions concrètes. Le Pays de Balagne a signé, le 12 mai 2016, une convention qui finance un programme comportant trois actions destinées à mettre en place une mobilité durable :

1. Structuration de l'écomobilité par l'aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Île-Rousse.
2. Acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique et stations de recharges photovoltaïques
3. Animations scolaires écocitoyennes

Dans un premier temps les marchés d'études doivent être lancés :

Etude d'implantation, d'aménagement et de signalétique des aires de covoiturage et des parcs relais :

A la lecture du dossier de consultation, il apparaît que les critères de sélection des offres ne sont pas assez précis. Ils sont modifiés comme suit :

- Valeur technique : 50 % (méthodologie : 30 points, moyens humains et matériels : 10 points, calendrier des réunions : 10 points)
- Prix : 40 %
- Délais:10 %

Le président propose que le déroulement de cette étude soit accompagné par un comité de suivi comprenant des élus et techniciens du Pays de Balagne et des partenaires (ADEME, DREAL, CTC...). Ce comité se réunira lors de la présentation du bureau d'étude faisant office de lancement de l'étude, lors d'une réunion intermédiaire et lors d'une réunion finale de restitution.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le lancement du Marché A Procédure Adaptée,
- valide les pièces du DCE
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Etude d'implantation et d'aménagement d'une voie verte entre Calvi et L'Île-Rousse.

Afin de pouvoir lancer le marché de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de préciser le tracé et d'estimer le montant des travaux.

Une pré-étude doit être commandée.

Animations scolaires sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies

Les animations scolaires doivent intégrer le projet pédagogique de chaque classe. Elles doivent être programmées en accord avec l'enseignant et le directeur d'école, au plus tard en tout début d'année. Parallèlement, les activités d'animation périscolaires sont à la charge des Communes ou de leurs groupements responsables des écoles. L'organisation de modules d'animation sur les bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies pourraient intéresser les Communes. Pour disposer d'un temps d'activité exploitable pour l'animation, soit au minimum 1h30, les Communes contactées seront celles qui ont cumulé le temps périscolaire sur 1 ou 2 jours.

Réalisation d'un document d'objectifs agricoles et sylvicoles (DOCOBAS) à l'échelle du Pays de Balagne

La réalisation d'un DOCOBAS consiste à élaborer un plan de développement agricole et sylvicole sur le territoire. Il s'agit d'une démarche participative, visant à :

- inventorier les ressources et les potentialités du territoire,
- localiser les zones présentant des enjeux pour le développement de ces activités,
- proposer un plan d'action concourant à la mise en œuvre des interventions foncières et des aménagements dans ces secteurs

Par ailleurs, la réalisation d'un DOCOBAS à l'échelle du Pays de Balagne permettra de transcrire dans le SCoT les orientations du PADDUC, notamment pour ce qui concerne le respect des prescriptions en matière d'Espaces Stratégiques Agricoles. Ainsi, cela permettra de disposer d'une cartographie plus précise, adaptée aux réalités de la Balagne et transposables dans les PLU.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes di E Cinque Pieve di Balagna souhaite recueillir l'avis de son conseil communautaire, qui se réunira le 31 août 2016, avant d'approuver cette démarche à l'échelle du Pays de Balagne.

La délibération est reportée.

Questions diverses

Accueil du Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités locales.

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, inaugurera la Maison des services au public de Calenzana avant de rejoindre les instances du Pays de Balagne, le mardi 30 Août prochain, à 10h30 dans les jardins communaux du couvent de Corbara.

Le Ministre a souhaité se rendre sur le site d'une des réalisations du programme Leader, pour promouvoir le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et envisager un contrat de ruralité.

Tous les Maires de Balagne sont conviés à cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à Cateri, le mercredi 24 août 2016

**Le Président,
Paul LIONS**